PROCES VERBAL

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U) du budget bois 2025
2. Affectation du résultat budget bois 2025
3. Vote du budget primitif bois 2026
4. Vote des taux d'imposition
5. Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U) budget commune 2025
6. Affectation du résultat budget commune 2025
7. Vote du budget primitif commune 2026

8. *Informations et questions diverses* :

- Bilan du nettoyage de printemps
- Cérémonie du 08 mai 2026
- Répartition des zones de distribution
- Contenu du prochain Rougegout'Info
- Concertation des habitants sur l'éclairage public
- Point sur la réfection des routes départementales
- Dates des prochains conseils municipaux

Ouverture de la séance à 20h.

Absents excusés :

Mélanie Bleicher, donne procuration à Sarah Grosclaude
Francis Courbot, donne procuration à Florent Monchablon
Alain Fendeler, journaliste pour l'Est Républicain

Rappel : Nathalie Pouillet, secrétaire de mairie, est présente bénévolement aux conseils municipaux, elle n'a pas à subir de remarques.

- Désignation du secrétaire de séance : Sarah Grosclaude

Rappel des règles et généralités sur le fonctionnement et l'investissement d'un budget :

- Les recettes et dépenses doivent être à l'équilibre.
- Majorer les dépenses et minorer les recettes.
- Deux lignes budgétaires : bois et budget principal, dans chaque ligne, nous trouvons le fonctionnement et l'investissement.
- C'est un budget prévisionnel (primitif), il y a possibilité de faire des ajustements en cours d'année si besoin.
- Pas de grosses dépenses prévues pour cette année 2026 en raison de la mise en place du nouveau conseil.

- 80 000€ n'ont pas encore été versés par l'Etat, subvention attribuée pour les travaux de la Rue du Commerce.
- Dominique Troestler, employé municipal, est en arrêt maladie, la commune doit le rémunérer jusqu'à sa retraite ou lui trouver un emploi adapté.
- Fond de compensation : 55 000€ attribué à Rougegoutte.
- Monsieur Doridant, de la trésorerie, a validé le budget. Il a demandé sur le budget 2025 que la somme de 14 901,58€ soit votée en déficit.
- Rougegoutte touche une taxe de la CCVS pour l'entreprise Motherson 150 000€ fixe, non évolutive.
- On peut toujours virer de l'argent de la ligne de fonctionnement sur l'investissement.

1. Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U) du budget bois 2025

Explication du tableau budget bois 2025 : excédent sur le budget bois de 15 524,87€.

Questions :

13 523,96€ correspond à la dépense bois, mais tous les travaux n'avaient pas été faits en raison de la météo.

15 524,87€ pourquoi mettre ce montant au budget principal et ne pas le laisser au budget bois ?
On le réaffecte en recette au fonctionnement à l'article 002 du budget principal pour pouvoir finaliser le budget 2026 si besoin.

Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 11

2. Affectation du résultat budget bois 2025

Question :

Est-on obligé de passer le budget bois sur le budget principal ? Non pas forcément, c'est le choix de la commune.

Contre : 1
Abstentions : 2
Pour : 12

3. Vote du budget primitif bois 2026

Questions :

A quel montant l'ONF propose-t-elle la vente ? L'ONF propose la vente à 30 000€.

La vente de 13 407€ est faite en 2025 pour coupes de bois, l'argent n'est pas encore touché et le sera en 2026.

Contre : 1
Abstention : 1
Pour : 13

Vote du budget investissement

Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 12

4. **Vote des taux d'imposition**

On propose de ne pas faire d'augmentation financière cette année.

Questions :

En gelant le taux trop longtemps, ne risque-t-on pas de se mettre en difficulté ? Il faut faire attention aux dépenses. Tous les ans, la base d'imposition nous est donnée, le pourcentage de la commune est calculé ensuite sur cette base prévisionnelle. Donc elle augmente forcément.

Est-ce que ça joue toujours sur les dotations ? Oui effectivement. C'est pourquoi, cette année étant une année de transition, on propose de laisser ainsi et d'augmenter l'année prochaine.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

5. **Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U) budget commune 2025**

Le déficit est dû aux 80 000 € non reçus à ce jour.

Questions :

Quel nombre doit-on prendre en compte dans les recettes de fonctionnement 652 801,98€ ou 652 551,98€ (nombres différents sur les 2 documents) ? Nous gardons 652 801,98€.

Y a-t-il une date butoir à laquelle les subventions doivent être versées ? Elles sont accordées mais peuvent être versées dans les 2 ans.

Pourquoi les tableaux ne sont pas complets ? Ils sont complets, c'est juste la mise en page en excel qui coupe les colonnes. Faire attention à la mise en page.

Remarque : Les 80 000€ ne se retrouvent pas dans le reste à réaliser. On nous a demandé de ne pas les mettre dans les restes à réaliser.

Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 11

6. Affectation du résultat budget commune 2025

Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 12

7. Vote du budget primitif commune 2026

Questions :

60632 à quoi correspond cette ligne ? Dépenses sur l'année écoulée : chaîne de tronçonneuse, béton, fils, ... petit équipement pour l'atelier des employés communaux.

Qui a-t-il dans la ligne : carburant ? La dépense est énorme ? Tondeuse, tracteur, véhicules de la commune, tronçonneuses, débrousailleuses, toutes les dépenses en carburant sont justifiées par les tickets. Un suivi du prêt des véhicules est déjà mis en place.
Attention : mettre en place un suivi de l'achat du carburant.

6284 à quoi correspond cette ligne ? Redevances ordures ménagères pour tous les bâtiments communaux, l'assainissement pour ces bâtiments.
613 à quoi correspond cette ligne ? Location du photocopieur et de la nacelle pour les décorations de Noël.

623 à quoi correspond cette ligne ? Cela concerne les dépenses pour les réceptions, les fleurs, les gerbes, les nappes des réceptions, les colis des aînés et le repas des aînés.

61521 à quoi correspond cette ligne ? L'entretien du terrain de foot et curage des fossés.

6218 à quoi correspond cette ligne ? Cela correspond à la rémunération de Sophie Jésus, la secrétaire comptable itinérante.

Qui compte dans le personnel communal ? Il y a deux employés communaux Benjamin Verrier et Denis Travers sont embauchés, tout comme Nathalie Pouillet, Dominique Troestler est en CDD et renouvelé chaque année.

70848 à quoi correspond cette ligne ? Ce sont les remboursements de l'ACV (école de musique) pour Nathalie Pouillet.

Questions :

2158 à quoi correspond cette ligne : Investissement pour remplacer le tracteur, La Rosemontoise nous donnera 1000€.

Va-t-on changer de matériel informatique ? Il y a la location des postes informatiques.

Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 12

8. Informations et questions diverses

Le budget prévisionnel 2026 est acté.

Suggestion : Un support (très bien fait) a été présenté en formation budget, Clarisse propose de le communiquer à tous les conseillers.

Précision : En 2027 et 2028 il y a des retours FC TVA et des prêts qui tombent.

- **Bilan du nettoyage de printemps**

C'est un bilan mitigé en raison des contraintes des élections, des vacances scolaires.

Remarque : faire ramasser les détritus des autres par les écoliers n'est pas forcément normal.

Faire une demande de garde champêtre pour sanctionner ce genre d'incivilité ?

Faire une mise au point sur les modalités de fonctionnement du nettoyage de printemps.

- **Cérémonie du 08 mai 2026**

Le déroulement sera classique en lien avec Monsieur Canal, Maire de Vescemont.

Le CMJ existe-t-il toujours ? Oui. Les enfants du CMJ participera et les écoliers présents participeront (travail fait en amont par les maîtresses de Rougegoutte).

En tant qu'élus que devons-nous faire ? Etre présents, servir le vin d'honneur après la cérémonie.

- **Répartition des zones de distribution**

Ok pour tout le monde.

- **Contenu du prochain Rougegout'Info**

Edito du Maire
Répartition des adjoints
Commissions communales et syndicats
Consultation sur l'éclairage
Budget
CMJ et marché local
Bio déchet
Agenda/prochaines dates
Place à l'opposition (encart)

- **Concertation des habitants sur l'éclairage public**

On souhaite avancer sur le sujet de l'éclairage. Ce point étant évoqué dans les deux programmes lors des élections.
Il faut louer une nacelle pour baisser l'intensité de chaque lampadaire et candélabre, coût de 8000€.
Nous proposons donc deux options :
Eclairage continu (+2500€/an)
Extinction de l'éclairage de 00h00 à 3h30

Questions :

Peut-on avoir une subvention sur l'abaisseur d'intensité ? Il y a déjà eu une subvention sur le passage en LED donc une autre subvention ne serait pas attribuée.

Peut-on envisager une 3ème option pour laisser l'éclairage tel qu'il est ? Oui, cela sera pris en compte.

- **Point sur la réfection des routes départementales**

Différer l'intervention sur la RD24 (Route de Chaux) en raison des travaux souhaités sur cette rue, à savoir création de trottoirs et enfouissement des réseaux secs.

Remarque : l'enrobé de la Rue du Commerce est bosselé, à voir sur place.

Questions :

Est-il possible de faire un marquage au sol sur le côté de la Rue du Commerce qui n'a pas de trottoir ? Nicolas ira voir ce qu'il est possible de faire.

Sécuriser la Rue des Ecoles ? Des choses sont faisables avec le département pour prolonger le trottoir jusqu'au restaurant. Les ralentisseurs par exemple sont à charge de la commune. Il faudra avant tout se renseigner et budgétiser cela.

Le Pont de la Rosemontoise est plus surélevé que l'ancien, on a une mauvaise visibilité lorsque l'on vient du centre en direction de Chaux. Un panneau limitation à 30km est prévu.

Des contrôles de gendarmerie seront envisagés à plusieurs endroits stratégiques du village (sortie de Rougegoutte en direction de Grosmagny, et vers le Pont de la Rouge goutte, à la sortie de la Rue des Ecoles.

- **Dates des prochains conseils municipaux**

Conseils municipaux :

Mardi 19 mai

Vendredi 5 juin : sénatoriales, il faudra désigner trois élus titulaires et 3 suppléants.

Mercredi 1er juillet

Mardi 8 septembre

Suggestion : Nous travaillons ensemble sans véritablement se connaître, serait-il possible que l'on prenne un peu de temps pour se connaître davantage.

Remarque : Quatre délibérations comportent des erreurs :

N°11 après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints, attention : le vote n'a pas été consigné sur la délibération ⇨ modifié, voir délibération jointe et passée au contrôle de légalité de la Préfecture.

N°17 les commissions communales font l'objet d'une autre délibération N°19. ⇨ problème de recto/verso

N°19 « accepte d'ouvrir ces commissions », attention : les commissions communales sont réservées aux élus. ⇨ voir réponse de Florent MONCHABLON, 1er adjoint en date du 06 mai 2026.

N°23 Il faut 2 représentants de chaque commune pour l'intercommunalité. A vérifier. ⇨ NON, voir convention jointe.

N°24 Achat d'une tondeuse autoportée, « il présente un devis » il faut rectifier la ligne en disant que « deux devis ont été présentés ». ⇨ pas de suite donnée

Les PV des conseils municipaux : normalement à chaque conseil municipal, il faut l'approbation du PV précédent. ⇨ avons pris acte.

Demande de diffusion des délégations des adjoints ⇨ arrêtés joints à cet envoi.

Séance levée à 22h44.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort